



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ski

Question écrite n° 49023

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la nécessité de réglementer la pratique du ski hors piste et de compléter la législation relative à la responsabilité des skieurs en cas d'accident dû à leur imprudence. Les textes applicables en la matière ne permettent pas de prévenir les accidents causés par la pratique du ski hors piste et de mettre en cause la responsabilité des skieurs imprudents en cas d'accident. Les règles en vigueur sont en effet éparses, généralement mal connues et largement insuffisantes. Il paraît nécessaire de légiférer dans une matière relevant encore, pour l'essentiel, du domaine réglementaire, avec toutes les disparités de situation et les insuffisances qui en résultent. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les initiatives qu'il est prêt à prendre sur le plan législatif afin d'encadrer la pratique du ski hors piste et de prévenir les accidents qu'elle entraîne parfois.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49023

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1034